



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Communiqué de presse

Mardi 25 août 2026

LE DÉPARTEMENT ENGAGE LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LANDES HUMIDES DANS LES MONTS D'ARRÉE

Le Département du Finistère engage la restauration écologique de 20 hectares de landes humides au sein de l'espace naturel départemental de l'Arrière-Venec. Classé en Réserve naturelle nationale, ce site présente un enjeu majeur pour la biodiversité bretonne. Cette opération se déroulera en deux phases. La première débutera le 26 août 2026 et s'achèvera à la mi-novembre.

RECONQUÉRIR UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

Cette opération de restauration doit permettre de recréer des conditions favorables au développement des landes humides, un habitat caractéristique des Monts d'Arrée et refuge d'une biodiversité exceptionnelle.

Au préalable, il est nécessaire de supprimer les résineux présents sur le site. Ces arbres sont issus d'une plantation réalisée dans les années 1970, qui s'est révélée peu adaptée au milieu. En favorisant l'assèchement de la zone humide, cette plantation a altéré le fonctionnement hydraulique naturel de la tourbière du Venec et a fortement limité le développement de la biodiversité.

Leur retrait permettra de restaurer cet écosystème remarquable, doté d'une importante capacité de stockage du carbone, mais aussi de rétention des eaux de pluie, fonctions particulièrement stratégiques dans un contexte de changement climatique et de sécheresses à répétition. Associé à un entretien par pâturage extensif, cela favorisera le retour et le développement de la biodiversité caractéristique des milieux humides.

« Le Département a la responsabilité de gérer et d'entretenir 130 espaces naturels sur près de 5 300 ha. Le projet de restauration de l'Arrière-Venec a été identifié dès 2022 par le Département dans son plan d'action 2022-2028 en faveur des milieux humides » précise Viviane BERVAS, Vice-présidente du Département chargée de l'environnement.

UN PROJET COLLECTIF AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Cette opération de restauration écologique répond à une mesure compensatoire portée par Imerys dans le cadre de l'un de ses projets. Elle est donc conduite conjointement par Imerys et le Département du Finistère, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bretagne - Bretagne Vivante, qui assure la gestion du site, et avec l'État. Elle s'appuie par ailleurs sur l'expertise technique de l'Office national des forêts, du Conservatoire botanique national de Brest et du Groupe mammalogique breton.

UNE ÉTAPE INDISPENSABLE : LE RETRAIT DES RÉSINEUX

Avant de permettre le retour des landes humides, il est nécessaire de couper les résineux présents sur 12,6 ha des 20 ha du site restauré. Cette phase préparatoire est conduite par le Département et par Imerys avec une vigilance environnementale renforcée, compte tenu de la sensibilité écologique du site.

De nombreuses précautions seront mises en œuvre pour préserver les sols et les habitats naturels :

- création de cloisonnements d'exploitation afin de limiter les zones de circulation des engins ;
- protection des sols grâce à l'utilisation de débris forestiers sur les pistes d'accès ;
- adaptation des techniques de débardage aux conditions météorologiques ;
- restauration des aménagements temporaires en fin de chantier ;
- suivi écologique du site tout au long du projet.

Les interventions se dérouleront à compter du mois de septembre 2026 jusqu'à la mi-novembre, puis reprendront, en 2027, de mi-juillet à mi-novembre.